

NETTOYANT DEGRAISSANT DESINFECTANT ALIMENTAIRE

EXPERT clean

Référence CS1124001 - 1L / Référence CS1124005 - 5L

Le **Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire** nettoie, dégraisse et désinfecte efficacement tous les types de sols et de surfaces alimentaires. Il convient parfaitement pour les sols, plans de travail, plaques de cuisson, murs, hottes aspirantes, mobiliers de cuisine,...

Formulé selon le procédé BIOSURF®, ses biosurfactants permettent une consommation de produit des plus faibles tout en garantissant une excellente efficacité sur tous les supports lavables, même les plus fragiles. Son fort pouvoir désinfectant (EN1275 et EN1276) assainit parfaitement les surfaces nettoyées.



Les avantages du Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire :

1- Nettoie et dégraisse efficacement



CONTACT ALIMENTAIRE

2- Désinfecte selon la norme EN1275 et EN1276


 SOLS &
SURFACES

 NETTOYAGE
HAUTE PRESSION

 NETTOYAGE
MANUEL

3- Diminue la consommation



BIOTECHNOLOGIE

4- Formulation multi-usages sols et surfaces


 DESINFECTANT
EN 1276

 LEVURICIDE
EN 1275

Le Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire bénéficie du procédé BIOSURF®. Il est désinfectant selon la norme 1276 en condition de saleté.

Le Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire est sans étiquetage de risque, ni pour l'utilisateur ni pour l'environnement. Il a été formulé pour limiter les risques d'allergies et sans OGM.

Le Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire est éco-conçu. Ses matières actives sont issues de ressources renouvelables et son emballage est 100% recyclable. Il s'utilise en quantité réduite par rapport aux produits non concentrés.

CARACTERISTIQUES

- Aspect : Liquide limpide incolore
- pH : 9,7
- Parfum : non parfumé

Désinfection TP4, temps de contact :

Bactéricide	EN 1276	3%	5 min en condition de saleté
Levuricide <i>C. albicans</i>	EN 1275	3%	15 min

UTILISATION

MODE D'EMPLOI :

Produit à diluer

- 1- Ramasser les saletés au balai
- 2- Diluer le produit selon la dose recommandée
- 3- Appliquer sur les surfaces à nettoyer
- 4- Laisser agir 5 minutes minimum
- 5- Rincer à l'eau potable

DOSAGE :

Nettoyage surfaces très sales	4%
Nettoyage surfaces peu sales	0,40%
Nettoyage haute pression	0,6 à 4%

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. - Identificateur de produit

Nom commercial : Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire
Type de produit : Mélange
Code produit : 1363.4

1.2. - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

- Nettoyant désinfectant

Utilisations déconseillées de la substance ou du mélange:

- Aucune information disponible.

1.3. - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ESPACE COOPERATIVE
345, rue mario et monique Piani
69480 AMBERIEUX D'AZERGUES
Tél. +33 (0)4 74 67 19 99 Fax +33 (0)4 82 53 71 34
pro@prodygiene.com

1.4. - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 3

2.2. - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : S_PHB20 _ polyhexaméthylène biguanide hydrochloride (CAS No.: 1802181-67-4)

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes de danger



Mentions de danger:

H332	Nocif par inhalation
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence:

Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire

P261	Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs, les aérosols
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P501	Éliminer le contenu/récepteur dans un centre de traitement agréé

Phrases EUH

EUH208	Contient S_PHB20 _ polyhexaméthylène biguanide hydrochloride (1802181-67-4) . Peut produire une réaction allergique
--------	---

2.3. - Autres dangers

Substances ou mélanges PBT - Aucune information disponible.

Substances ou mélanges vPvB - Aucune information disponible.

Autres dangers n'entraînant pas la classification - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. - Substances

Non applicable

3.2. - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
didecyldiméthylammonium chloride	N° CAS : 7173-51-5 N° Index : 612-131-00-6 N° CE : 230-525-2	< 1	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1B - H314	
(2-méthoxyméthylethoxy)prop anol	N° CAS : 34590-94-8 N° Index : N° CE : 252-104-2	0,49	Not Classified -	
S_PHB20 _ polyhexaméthylène biguanide hydrochloride	N° CAS : 1802181-67-4 N° Index : N° CE :	< 1	Acute Tox. 1 Inhalation - H330 Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1B - H317 STOT SE 3 (H335) - H335	
ethanol	N° CAS : 64-17-5 N° Index : 603-002-00-5 N° CE : 200-578-6	0,19	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	Eye Irrit. 2 - H319 : 50>=%<100

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. - Description des premiers secours

Mesures en cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.

Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire

- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

Mesures en cas de contact avec la peau

- Se laver immédiatement avec: Eau
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Mesures en cas de contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Mesures en cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets après inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets après contact avec la peau

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets après contact avec les yeux

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets après ingestion

- Aucune information disponible.

4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

- Aucune information disponible.

5.3. - Conseils aux pompiers

- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Pour les secouristes

- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire

- Aucune information disponible.

6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils appropriés de confinement

- Aucune information disponible.
- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Conseils appropriés de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Ventiler la zone concernée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4. - Référence à d'autres rubriques

- Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Voir section 8.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

7.2. - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques
- Protéger contre: Gel
- Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire
- Stocker dans un local tempéré

7.3. - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. - Paramètres de contrôle

Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)	
VME ppm (FR)	50 ppm
VME mg/m3 (FR)	308 mg/m3
ethanol (64-17-5)	
VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m3 (FR)	1900 mg/m3
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m3 (FR)	9500 mg/m3

8.2. - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil de protection respiratoire autonome (NF EN 133)

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Aspect	limpide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	9,7 +/-0,5
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	1 kg/l +/-0,010
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	< 20 mPa.s (Brookfield LVT Spindle LV2) (25°C)

9.2. - Autres informations

Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire

Teneur en COV	0,62 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. - Conditions à éviter

- Rayons directs du soleil et gel

10.5. - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation - Nocif par inhalation

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Nocif par inhalation.

- Toxique par inhalation.

didecyldimethylammonium chloride (7173-51-5)

LD50 oral (rat)	328 mg/kg
LD50 dermal (rat)	1600 mg/kg

S_PHB20 _ polyhexaméthylène biguanide hydrochloride (1802181-67-4)

LC50 inhalation dusts and mists (rat)	0,322 mg/l
---------------------------------------	------------

Corrosion cutanée / irritation cutanée

- Non classé

Lésions oculaires graves / irritation oculaires

- Non classé

Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

12.1. - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

S_PHB20 __ polyhexaméthylène biguanide hydrochloride (1802181-67-4)

EC50 48 hr crustacea	0,156 mg/l
LC50 96 hr fish	0,321 mg/l
ErC50 algae	0,0206 mg/l

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3. - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5. - Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire

- Aucune information disponible.

- Aucune information disponible.

12.6. - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes appropriées de traitement des déchets</u>	<ul style="list-style-type: none">- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
<u>Evacuation des eaux</u>	<ul style="list-style-type: none">- Aucune information disponible.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	<ul style="list-style-type: none">- Ce déchet impose une surveillance particulièrement sévère.- Collecter les déchets séparément.- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.- Le résidu doit rester sous surveillance.- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	<ul style="list-style-type: none">- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU

Non applicable

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. - Dangers pour l'environnement

Non applicable

Dangers pour l'environnement :

Polluant marin :

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des candidats Reach Aucun

Composants dans l'annexe XIV Aucun

Composants dans l'annexe XVII Aucun

Teneur en COV 0,62 %

- - Etiquetage des détergents CE 648/2004 et 907/2006 vendus au grand public:

- Agents de surface cationiques : moins de 5%

- Agents de surface non ioniques : moins de 5%

- Désinfectant

- didecyldimonium chloride [CAS 7173-51-5] 0,76%

- polyhexaméthylène biguanide hydrochloride [CAS 1802181-67-4] 0,24%

15.2. - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Versions de la FDS:

N° de version	Date émission	Description des modifications
4	29/06/2017	§2
3	23/06/2017	

Abréviations et acronymes

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- CLP: Classification, Labelling and Packaging
- COV / VOC: Composé Organique Volatile / Volatil Organic Compound
- EC50: half maximal effective concentration
- ErC50: EC50 in terms of reduction of growth rate.
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- IATA: International Air Transport Association
- IBC : Industrial Bulk Container
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- NOEC: No Observed Effect Concentration
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Sources de données - Règlement CE N° 648/2004 relatif aux détergents

Nettoyant dégraissant désinfectant alimentaire

- Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
- Règlement CE N° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.
- Suivant la directive 2000/54/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail. Les microorganismes utilisés pour la fabrication de ce produit font partie du groupe 1 de la classification des micro-organismes selon la directive européenne 2000/54/CE (micro-organismes qui n'ont jamais été décrits comme agent causal de maladies infectieuses chez l'homme et ne présentent aucun danger pour l'environnement..

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 1 Inhalation	Toxicité aiguë - Catégorie 1 - Inhalation
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie orale
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Aiguë 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable - Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Not Classified	Non classé
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

*** **